

0241007P
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE GIRAUT DE BORNEIL
10 BOULEVARD ANDRE DUPUY
24160 EXCIDEUIL
Tel : 0553622100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9


Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Date de réunion de la séance initiale : 09/10/2025

Nombre de présents à la séance initiale : 12

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2025

Réuni le : 14/10/2025

Sous la présidence de : Laurent Normand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ARTOTHEQUE

Le CA autorise le chef d'établissement à signer avec l'association ARTOTHEQUE de Trélissac une convention de prêt d'œuvres d'artistes régionaux. Le projet permet aux élèves internes collégiens et lycéens de se familiariser à l'art de notre époque. L'établissement empruntera 7 œuvres par trimestre de septembre 2025 à juin 2026. Le coût annuel du prêt s'élève à 150 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0